

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 AOÛT 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 31 août 2017, sous la présidence de Mr CORABOEUF Arnaud.

Présents : Mrs CORABOEUF, KASSA, DOS SANTOS, GROENEWEG, SELSCHOTTER B., SELSCHOTTER S. et Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, BARRAS, GRAVELET.

Absents excusés : Mr LOURDEL donnant pouvoir à Mme BARRAS, Mme PAIN donnant pouvoir à Mme GRAVELET.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS

Début de séance : 20h15

Compte rendu du précédent conseil municipal du 10 juillet 2017 approuvé à l'unanimité.

1- ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE :

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier du Président du Syndicat pour la Gestion Animale des communes et communautés du Loiret en date du 7 août 2017 sollicitant l'avis du Conseil Municipal concernant les demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de ces deux communes au Syndicat pour la Gestion de la Fourrière Animale des communes et communautés du Loiret.

2- CRÉATION DE POSTES :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la suppression des activités périscolaires (TAP) et au retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée du 4 septembre 2017, certains agents doivent subir une nouvelle organisation du travail.

Il propose à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} septembre 2017, 3 postes permanents à temps non complet en remplacement des postes précédents :

- Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles pour une durée hebdomadaire de 25.61 h : Mme BLANCKAERT Marinette,
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 25 h : Mme NERRE RISPAL Corinne,
- Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 32.93 h : Mme TUSSET Claudine.

Et, à compter du 2 octobre 2017, 1 poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire pour une durée hebdomadaire de 27.31 h : Melle DAGONEAU Ophélie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création des 3 premiers postes à l'unanimité, et la création du dernier poste à la majorité (9 pour, 2 contre et 1 abstention).

3- MISE EN PLACE DU DOSSIER ASSAINISSEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL :

Mme DENEUBOURG informe le Conseil, qu'en accord avec la Perception de Chatillon Coligny, il sera désormais possible aux administrés de régler la facture d'assainissement par prélèvement automatique mensuel à compter du 1^{er} janvier 2018 sur la base de la facture 2017.

Le prélèvement s'effectuera le 15 de chaque mois, échelonné sur 10 mois avec une régularisation en fin d'année.

Un courrier explicatif, accompagné d'un mandat de prélèvement SEPA, sera adressé vers le 20 septembre aux 300 administrés raccordés au réseau « eaux usées ».

Les personnes voulant bénéficier de ce système, devront déposer le mandat SEPA dûment signé à la Mairie accompagné d'un RIB avant fin octobre. Dans le cas contraire, les règlements devront se faire comme d'habitude dans le mois de réception de la facture à la Perception de Chatillon Coligny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre en place le prélèvement automatique mensuel pour l'assainissement le 1^{er} janvier 2018.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie initialement prévus pour la route de Château-Renard, ne pourront pas être réalisés cette année faute de réserve financière suffisante.

En revanche, il propose de substituer à ces travaux la création et l'installation d'un site cinéraire pour lequel une subvention peut être demandée au Conseil Départemental.

Il précise que le montant estimatif de cet ouvrage s'élève à 11 650.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le projet,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

5- DISSOLUTION ÉVENTUELLE DU CCAS :

Mme DENEUBOURG fait part au conseil des conséquences si le CCAS devait être supprimé, notamment pour les dossiers traités par les Assistantes Sociales de la Maison du Département de Montargis concernant le Fond Unifié Logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir le CCAS.

6- LOCATION DU BARNUM :

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la location du petit barnum de 72 m2. Les conditions et la mise en place d'un protocole, à savoir, différentes tarifications pour chacun (associations, particuliers, communes) seront étudiées lors d'un prochain conseil.

7- QUESTIONS DIVERSES :

Vente du car : 2 acheteurs potentiels, l'un est en attente pour une transformation en camping-car, et l'autre, fait une proposition d'un montant de 3000 €.

M. CORABOEUF doit convoquer toutes les associations afin de faire le point sur les factures de combustibles et d'électricité très élevées.

Maison donation : 3 personnes l'ont visitée, malheureusement, nous avons eu des refus suite aux travaux importants à réaliser.

EDF : Suite à l'intervention de M. GROENEWEG, le contrat reste inchangé.

Contrat orange concernant les lignes de la poste et de la Mairie : Il faut adresser un courrier à ORANGE pour résiliation.

Suite à la démission de M. LOURDEL à la Présidence de la commission fête, Mme THOMASSE a été nommée présidente à compter de ce jour.

M. JACQUES demande à la Mairie de lui vendre une parcelle au lieu-dit Les Pétriers qui est une terre agricole pour la diviser en 4 et y déposer sa caravane tout au long de l'année.
Le conseil municipal exprime un avis défavorable à l'unanimité.

Fin de séance : 22h10